



Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Président du Conseil : Thomas Morisod **Début de la séance :** 20h15

Ordre du jour

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Assermentation
 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
 5. Communications du Bureau du Conseil
 6. Communications de la Municipalité
 7. Préavis no 019/2021-2026 – Etude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement
 8. Préavis no 020/2021-2026 – Préavis d'intention pour les futures infrastructures sportives PPA Les Cuttemers
 9. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
 10. Propositions individuelles et divers.
-

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

Présents: 43 Excusés: 6 Absent: 1 Majorité: 22

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié, le point no 9 initial "Reprise et gestion du Port de Founex" est supprimé. Ce sujet sera traité au point no 10 "Propositions individuelles et divers".

Le nouvel ordre du jour est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

3. Assermentations

M. Varghese Joseph (AdF) est assermenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Approuvé à la majorité avec 3 abstentions, sans avis contraire.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. Th. Morisod, Président

Démission de M. G. Zuppinger, AdF. Il est remplacé dans les commissions comme suit: sports: M. V. Joseph, routes: M. Ph. Magnenat, mobilité: Mme F. Wargnier.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndic

Présences aux séances du Conseil

Les Chefs de service ne participeront plus systématiquement aux séances du Conseil communal, mais uniquement lorsqu'ils seront concernés par un sujet ou un préavis. Elle profite de les remercier pour leur soutien.

Futurs préavis – séance du 1^{er} mai 2023

- Modifications au Règlement du Conseil communal
- Adoption du Plan d'affectation Creux du Loup II et modification du règlement du PPA La Meule
- Aménagements routiers chemin de Ballessert et Grande Coudre
- Plan énergie et climat communal (PECC).

Personnel communal

M. U. Pisinicca a été engagé à 20 % comme collaborateur administratif pour les services extérieurs et bâtiments à partir du 15 décembre 2022. Actuellement à l'Université de Lausanne, M. Pisinicca poursuit ses études en science politique.

M. F. Machado a rejoint l'équipe de la conciergerie le 15 mars dernier pour remplacer M. Vincent qui a quitté la commune.

Audit/accompagnement communal

Le départ à la retraite de Mme Luquiens, secrétaire municipale, après 37 ans de bons et loyaux services, et l'arrivée en 2021 d'une nouvelle équipe municipale, puis en 2022 d'une nouvelle secrétaire municipale, ont démontré que les tâches des services de l'administration communale avaient besoin d'être mieux définies et structurées. La Municipalité a alors décidé de mener une étude de fonctionnement/audit. Elle reviendra lors d'une prochaine séance du Conseil avec un préavis pour financer cet accompagnement. L'information a déjà été transmise aux collaborateurs communaux et ce travail sera effectué communément avec les Chefs de service qui ont accueilli la nouvelle avec enthousiasme.

ARSCO

Les travaux de la piscine-patinoire ont débuté en février dernier. Les travaux de terrassement sont en cours et devraient se terminer en avril. Site internet d'ARSCO à consulter pour les dernières nouvelles et photos.

Programme de législation 2021-2026 " Réalisations et engagements 2021-2026 "

Mme le Syndic présente le programme de législation. Celui-ci n'est pas un programme de législation à proprement parler, mais un document qui retrace les engagements de la Municipalité et les réalisations faites à ce jour.

Pendant les derniers mois, la Municipalité a travaillé pour prioriser les réponses aux défis auxquels elle est confrontée et pour élaborer des solutions innovantes et durables. La priorité absolue est de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des habitants de Founex, tout en optimisant les prestations offertes et en veillant à la santé financière de la commune. La Municipalité est convaincue que les actions qu'elle propose permettront de renforcer la cohésion sociale, de promouvoir la durabilité environnementale et de développer les infrastructures essentielles pour le bien-être de tous.

La Municipalité s'est engagée à travailler de manière transparente et participative en consultant de manière ponctuelle les citoyens et citoyennes, ainsi que les parties prenantes, tout en évaluant régulièrement ses actions pour s'assurer qu'elles sont efficaces et répondent aux besoins de la population.

Le document complet est disponible sur le site internet de la commune.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Routes / mobilité

- Le marquage de la zone 30 à la Grand Rue sera repris en raison de son usure.

- Un préavis pour la route de Céligny, avec la création d'un trottoir reliant le village au chemin des Chavannus ainsi que la reprise de la route sera soumis lors de la séance du mois de juin prochain.
- Hippomobile : L'écurie des Vues a contacté à nouveau la commune avec une solution technique qui permettrait de ne plus endommager nos revêtements phonoabsorbants. Elle est actuellement à l'étude.

Forum des jeunes

Le premier Forum des jeunes s'est tenu le 3 février dernier à la Baraka de Commugny.

Ce projet consultatif a été mis sur pied par les communes de Founex, Coppet et Commugny afin de connaître les réels besoins et désirs des jeunes. A la suite d'un sondage, différentes thématiques sont ressorties, telles que les infrastructures, la mobilité, le soutien aux jeunes, les locaux et le parlement.

Le Forum a été alors organisé autour de ces thématiques. Les jeunes ont été marqués par cette initiative, par l'attention qu'on leur a portée, que des adultes "ressources" étaient disponibles pour répondre à leurs questions et à les aider dans leurs démarches.

Différents souhaits en sont ressortis : adaptations d'infrastructures sportives, meilleure mobilité douce (lignes de bus, bus de nuit, pistes cyclables, Publibike, etc), locaux pour la jeunesse, soutien pour des projets et des événements.

La présentation complète est disponible sur le site internet de la commune.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Eclairage public

L'étude de remplacement des luminaires par des LED avec un système de télégestion est terminée avec une estimation financière. Travaille sur un dossier d'appel d'offres. L'objectif est de soumettre un préavis au vote du Conseil dans l'année.

Eclairage sportif

L'étude pour remplacer l'éclairage des terrains de sports est également terminée avec une solution permettant de réduire considérablement les investissements de la commune. Travaille sur un dossier d'appel d'offres. L'objectif est aussi la soumission d'un préavis.

Biodiversité

Une première partie d'étude financée par Pro Natura a permis d'établir des cartes du territoire communal regroupant les différentes informations liées à la biodiversité. La suite de cette étude a été validée pour définir des objectifs écologiques, localiser et prioriser les sites sur lesquels intervenir, définir les mesures adaptées et les mettre en œuvre.

Batterie de stockage- salle de spectacles

La batterie est installée et sa mise en route est prévue pour la fin du mois. L'autoconsommation de notre production photovoltaïque sera ainsi augmentée et en cas de besoin (délestage) la batterie pourra être enclenchée en mode secours.

Borne de recharge

La borne de recharge acceptée par le Conseil au mois de décembre sera installée au chemin des Chapelles dans le courant du mois de juillet lors des vacances scolaires.

M. H. Mange, Municipal

Dicastère du patrimoine

L'activité importante de ce dicastère est de diminuer les coûts. Il avait annoncé à la précédente séance du Conseil qu'il allait venir avec deux exemples de recherche de réduction des coûts d'exploitation, un exemple important et un exemple anecdotique.

- Réduction importante : coûts du nettoyage des vitres des bâtiments communaux sis à la Forge 22 et à Grand'Rue 54. La recherche d'un nouveau fournisseur a permis de réduire la prestation de CHF 19'360 à CHF 6'408.
- Réduction anecdotique: le remplacement des gommages des pieds de chaises de la salle de spectacles. Un ingénieur EPFL de Founex a offert sa collaboration et a créé de nouveaux pieds de chaises, pour un coût de CHF 3.- l'unité au lieu de CHF 8.77.

M. L. Kilchherr, Municipal

Finances

Fonds communal à l'énergie:

- Réorganisation en cours, création d'un compte bancaire dédié et mise en place d'un suivi rigoureux et traitements des demandes de subventions.
- Pas de vue claire pour le moment si le fonds doit être alimenté par un autre biais que la taxe de la Romande Energie.

Comptes 2022 (non définitifs)

- Décompte de la facture sociale qui est en deçà des acomptes payés en 2022 pour plus de CHF 2 millions, nos revenus sur des impôts conjoncturels sont plus élevés qu'en 2021, alors que les impôts sur revenu et fortune sont moins élevés (impôts des années précédentes).
- Si ceci est confirmé et sans mauvaises surprises de dernière minute, les comptes 2022 pourraient se solder par un résultat équilibré ou très proche de l'équilibre.

Sports

- Statistiques sur l'utilisation de BoxUp: 284 jours depuis la mise en service; 719 heures de «location», soit 2 ½ heures par jour; 194 utilisateurs uniques.
- Le panier de basket sera installé dans le courant du mois d'avril à côté du bâtiment chemin de la Poste 1.
- Suisse.bouge : participation de Founex durant le mois de mai 2023. Tout-ménage à préparer et envoyer à fin avril. Week-end d'activités du 13 au 14 mai. Implication des sociétés locales (Founex Loisirs, PàF, CNF, Gym-Hommes et Dames, USTS, Escrime, etc...) et sociétés établies à Founex (Accessible Yoga, Jura Sport, Physio Santé Founex). Appel aux bénévoles.

7. Préavis no 019/2021-2026 – Etude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement

Mme L. Kunz-Harris, Syndic, présente le préavis. L'objectif de cette étude est d'identifier les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fusion politique et administrative. L'étude se porte sur différentes thématiques qui seront traitées dans huit groupes de travail. Des informations complémentaires et détaillées concernant ces groupes de travail seront données par la suite.

Elle rappelle que le vote de ce soir est de se prononcer sur l'étude de faisabilité et demande de ne pas se concentrer sur des détails émotionnels. L'étude, qui se conduira uniquement avec les communes qui l'acceptent, permettra d'envisager la suite du projet.

Pour terminer, elle lit les conclusions du préavis.

M. A. Favero lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président du Conseil passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions et sans refus.

Les thématiques des groupes de travail sont affichées et les personnes intéressées à rejoindre ces groupes sont priées de le faire savoir au Président ou à la Secrétaire du Conseil. La 1^{ère} séance se tiendra le 24 avril prochain.

8. Préavis no 020/2021-2026 – Préavis d'intention pour les futures infrastructures sportives PPA Les Cuttemers

M. le Président Th. Morisod précise que ce préavis est un préavis *d'intention*, consultatif uniquement, qu'il n'a pas les mêmes valeurs, droits et devoirs qu'un préavis "normal".

Présentation conjointe entre MM. les Municipaux L. Kilchherr et H. Mange.

La Municipalité a décidé de sonder le Conseil communal sur deux projets totalement différents sur plusieurs aspects :

- Un projet privé, Ludis, financé par des tiers qui bénéficieraient d'un droit de superficie sur un terrain communal contre rémunération annuelle de CHF 70'000.00 Les infrastructures seraient payantes pour la population.
- Un projet public, Founex se bouge, aménagé et financé par la commune, avec un accès libre à la population, création d'une zone mêlant activités physiques et de loisirs, aucun aménagement routier envisagé.

M. H. Mange, Municipal: le vote d'intention n'engage absolument pas la Commune. La décision de ce soir donnera l'impulsion à la Municipalité d'étudier le projet A ou le projet B ou de ne rien étudier du tout, pour revenir éventuellement avec un projet concret. Cela ne veut pas dire que la Municipalité obéira, cela donne l'état d'esprit de ce sondage.

Il faudra procéder à un nouveau vote une fois le projet final décidé par la Municipalité.

Il passe ensuite la parole aux cinq représentants de Ludis, MM. Messiqua, Pernet, Mottier, Marchand et Sistelini. Ces derniers présentent longuement le projet en détail : la valeur ajoutée pour Founex, l'entreprise, le programme des activités, le concept, le bâtiment, les typologies, la description des activités padel et golf, les tarifs, la restauration et le business plan.

Ensuite, M. le Municipal L. Kilchherr présente le projet communal : le processus, le planning, les implantations proposées, la séance publique de présentation, le budget, la recherche de financements et l'argumentaire.

Pour terminer, M. H. Mange lit les conclusions du préavis.

M. Th. Bessède lit les conclusions du rapport de la Commission des sports.

M. A. du Pontavice lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte:

Mme S. Frei: salue l'effort de présentation par Ludis. Relève que le minigolf et le mur de grimpe se sont ajoutés au plan remis avec le préavis.

Ensuite, elle expose les raisons qui l'ont décidée à ne pas favoriser le projet privé: la Commission des finances a fait un calcul fiduciaire ne tenant pas compte de la population; avec le projet privé, la commune perdra sa souveraineté sur une parcelle importante; la pratique du golf va être un élément clé pour la pérennité financière de ce projet, or selon l'Observatoire suisse du sport seulement 1.8 % de la population pratique cette activité; le projet est très élitiste; il ne tient pas compte des enjeux climatiques, beaucoup de béton, peu de végétation; il ne tient pas compte de la volonté populaire, la population n'a pas été impliquée, contrairement au projet public, qui se fera au fur et à mesure.

M. G. Allenbach: relève que les accès pour personne à mobilité réduite ne sont pas prévus. Demande également qu'elles sont les dispositions qui seront prises relatives au bruit de la pratique du padel sur les terrains extérieurs. Dans un deuxième temps, il demande comment une marge bénéficiaire de 25% sur un restaurant peut être réalisée?

Ludis: les accès pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas visibles sur les fiches présentées ce soir, mais un monte-charge est prévu dans l'entrée principale qui permettra de mettre une chaise roulante. Un ascenseur l'est également pour descendre dans l'air des terrains de padel.

Concernant le bruit, les solutions n'ont pas encore été étudiées à ce stade. Il y a certainement passablement de manière de le réduire, cela sera pris en compte dans l'étude approfondie.

Concernant le bénéfice estimé du restaurant, le loyer n'est pas pris en compte dans le calcul.

M. A. du Pontavice: les investissements sont très élevés, qui finance le projet ? un accès routier au parking est-il prévu et est-il compris dans le montant de l'investissement ?

Ludis : deux familles suisses privées financent le projet. Pour le moment, elles souhaitent rester anonymes.

L'accès au parking extérieur de 30-35 places n'a pas encore été étudié.

M. Ph. Magnenat: existe-il un projet similaire déjà réalisé en Suisse ? Avez-vous fait la même offre à d'autres communes ? Il termine par dire que les deux projets sont très intéressants, mais visent un public diamétralement opposé. La vraie question est le public visé, au-delà des enjeux financiers.

Ludis : il n'existe pas de projet similaire en Suisse. Divers contacts avec les cantons de Vaud et Genève ont été pris, mais n'ont pas aboutis. Il est très rare de trouver des zones sportives encore libres et inexploitées.

Cependant, des projets similaires existent pour l'activité golf (Topgolf), mais à l'étranger uniquement.

M. A. Favero: estime qu'il n'y a pas la place pour deux restaurants dans cette zone. A terme, le revenu annuel de CHF 70'000.00 de Ludis se fera au détriment du revenu de l'autre restaurant et la commune risque de subir un impact financier négatif pour "son" restaurant. Quel revenu annuel le restaurant du Centre sportif amène-t-il à la commune ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: la Municipalité a toujours eu comme objectif de soutenir ses restaurateurs et sera attentive à ce qui se passe. La commune perçoit un loyer pour ses deux restaurants et ne participe pas au chiffre d'affaires. Elle fait en sorte que cela fonctionne et apporte son soutien lors de situations particulières (covid, travaux dans les établissements).

M. A. Favero: trouve ce sondage/préavis un peu prématuré. Cela vaut-il la peine de lâcher une parcelle pendant 30 à 50 ans pour le projet privé, à la veille d'une éventuelle fusion de communes qui pourrait amener une autre vision, un autre financement. Toutefois, le projet communal offre plus de flexibilité.

Ludis: c'est un plus pour la commune d'avoir ce nouveau centre de loisirs sportifs. Founex aura une carte à jouer lors d'une fusion, par la nature de ce projet unique, lequel va aussi générer plus de monde, les deux restaurants auront alors leur place. Il ajoute que 30 années passent vite en droit de superficie sur le domaine public.

M. N. Ulmer: selon sa compréhension, Ludis n'a pas encore d'expérience. Est-ce alors certain que les investisseurs voudront participer à hauteur de plusieurs millions ? Serez-vous en mesure de donner les garanties nécessaires pour la bonne exécution de ce projet, surtout que le financement est pour le moment espéré mais pas certain sans exposer la commune au cas où cela ne devait pas fonctionner ?

Ludis répond "oui" en écho aux questions, ils sont convaincus de la participation des investisseurs.

M. N. Ulmer: sur quelle base avez-vous cette assurance ? Allez-vous fournir une garantie bancaire ?

Ludis: nous n'avons certes pas d'expérience, mais nous seront conseillés et guidés par nos investisseurs. Ludis peut aussi imaginer une garantie bancaire sur la démolition du bâtiment et la remise en état du terrain de CHF 300'000.00.

M. N. Ulmer: le golf est l'élément principal des entrées financières. Sur quelle base avez-vous identifié le golf comme une priorité pour la commune?

Ludis: il y a de la demande pour cette activité, ils en ont parlé autour d'eux. Il précise que ce n'est pas un parcours de golf, mais un practice ludique, tel que le bowling. Le public cible n'est pas uniquement les golfeurs, mais tout le monde, et les prix sont accessibles. L'expérience de Topgolf à l'étranger montre que 60% des utilisateurs sont des non-golfeurs. De plus, la Fédération suisse des golfs leur a indiqué qu'il est difficile pour elle de créer de nouveaux golfs et practices, qu'elle doit s'expatrier, ce qui explique le petit pourcentage de joueurs dans notre pays, mais cela représente tout de même 100'000 personnes.

M. S. Moser : souhaite partager ses réflexions. Beaucoup de questions de détails sont posées ce soir et pense qu'elles sont prématurées à ce stade, les deux projets étant embryonnaires et devant être développés. Les choix ce soir sont le projet privé, le projet

public, pas de projet. Si l'option choisie est de ne rien faire, rien n'empêche la Municipalité de revenir plus tard avec un projet plus développé. Si le projet choisi est le projet public, il va se faire par étapes. Ces deux options excluent le projet privé Ludis.

Si nous choisissons la troisième option, d'explorer le projet Ludis, celui-ci va être mis au point, affiné et amènera beaucoup d'éléments de réponses aux questions posées au préalable. Et à ce moment-là, nous allons pouvoir prendre une décision, laquelle pourrait aussi être de faire un projet public ou de ne rien faire. Cela vaut la peine d'attendre et d'avoir un projet abouti pour se positionner.

Il félicite la Municipalité de présenter ce projet sportif privé compatible avec les finances communales actuelles, il félicite aussi les représentants de Ludis qui ont monté en un temps record un projet architectural qu'il trouve prometteur. Avec la rémunération annuelle du droit de superficie de CHF 70'000.00 la commune pourrait financer autre chose, par exemple 25'000 pieds de chaises comme nous l'avons appris ce soir. Cela pourrait aussi financer un crédit pour un refuge ou une couverture pour le tennis, termine M. Moser.

M. R. Schmoll: rejoint les propos de M. Moser. Il est effectivement trop tôt ce soir pour évincer un projet ou un autre. Le projet Ludis est intéressant, original, bien fait et réfléchi et il aimerait en savoir beaucoup plus. Il serait dommage de l'arrêter là.

Concernant les pratiques de golf, il serait nécessaire de préciser le concept, ce n'est pas un practice traditionnel extérieur, mais il s'agit d'une expérience ludique.

Ludis: effectivement, le terrain sera aménagé de manière à arrêter les balles et la technologie prendra le relais afin de suivre son tir.

Mme N. Ranieri: lors du Forum des jeunes cité en début de séance, y-a-t-il eu de la demande pour du golf ?

Mme E. Moser-Lehr: non, aucune, ni pour du tennis ou du padel. Les demandes sont pour du pumptrack, des terrains multisports, des réfections de terrains de foot.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote consultatif.

Projet privé Ludis : 17 Projet communal : 17 Abstentions: 7

Une voix manque au décompte, mais il n'y a pas d'obligation de voter.

9. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE: M. G. Allenbach présente les préavis votés.

Région de Nyon : M. B. Cintas transmet des informations intéressantes non seulement en tant que Conseiller communal, mais également en tant que citoyen. Elles sont disponibles au complet sur le site internet de RdN.

10. Propositions individuelles et divers

Mme S. Frei: salue l'arrivée dans notre commune du Plan énergie et climat communal (PECC). Une des fiches du Plan préconise l'implication de la population, elle souhaite alors savoir s'il y a une intention de mettre sur pied des ateliers participatifs ?

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale: cette fiche est une des fiches retenues par la Municipalité et il est possible que la population participe pour un sujet ou un autre. Comme indiqué au préalable dans les communications de la Municipalité, ce PECC, ainsi que les plans d'actions, seront présentés lors de la séance du Conseil du mois de mai prochain.

Mme S. Frei: l'implication de la population par le biais de ces ateliers se fait en amont, ce n'est pas une action à présenter.

Mme L. Kunz-Harris: certaines communes ont sollicité ses citoyens pour débiter l'élaboration du PECC. Pour Founex, le travail en amont pour ce premier PECC a déjà été réalisé dans le cadre du label "Cité de l'Énergie", label mis en place il y a quelques années. Les actions PECC ont une durée de deux à trois années, puis se renouvellent. Alors par la suite, les citoyens pourraient être impliqués.

M. M. Stern: souhaite poser quelques questions à la Municipalité concernant la reprise du port par la commune. Il est à l'origine de la demande du point no 9 de l'ordre du jour qui a été caviardé ce soir, il comprend l'erreur de la démarche. Toutefois, il maintient son souhait d'échanger à ce propos.

En préambule, il indique qu'une partie des questions a déjà été adressée à la Municipalité de sorte qu'elle ait le temps de préparer les réponses, si elle veut bien y répondre. Toutes ces questions émanent de citoyens, de Conseillers communaux et surtout de membres de la Société Coopérative du Port de Founex (SCPF ci-après) qui l'ont sollicité, connaissant son implication au Conseil communal. La plupart des Conseillers présents savent aussi qu'il est candidat au conseil d'administration de la SCPF, son but est de favoriser un bon trait d'union entre la SCPF, la commune, et les clubs utilisateurs du port. Cette volonté d'améliorer les relations entre la commune et la SCPF a déjà été initiée par le président actuel de la SCPF, M. Ph. Schirato, également Conseiller communal, malheureusement indisponible ce soir. Voici les questions:

Quelle est la raison fondamentale pour que la commune envisage de reprendre le port, alors que cela fait quarante ans que la gestion sous la forme actuelle fonctionne assez bien et beaucoup mieux depuis quelques années ?

M. le Président du Conseil Th. Morisod demande de ne pas poser les questions en un bloc, mais l'une après l'autre, pour plus de clarté.

M. H. Mange, Municipal: La Municipalité a en fait une seule et unique réponse à apporter. Alors vous avez le choix, si vous voulez que tout le monde vous entende, de les poser toutes, puis je vous apporterai la réponse .

"Une question après l'autre" confirme M. le Président.

M. H. Mange, Municipal: va répondre une seule fois et ne répondra pas pour les autres questions, puisque le Président dirige comme ça les débats.

La réponse est la suivant, la Municipalité a effectivement décidé d'étudier la reprise du port. La convention actuelle court jusqu'en 2029, donc les activités jusqu'à cette date sont régies par celle-ci et c'est en premier lieu, et exclusivement, avec le conseil d'administration de la SCPF que la Municipalité discutera des prochaines étapes, avec à l'esprit l'intérêt de toutes et tous.

Il ajoute que cette réponse sera identique pour toutes les questions à venir, mais il encourage à les poser, ça intéressera certainement l'audience, cependant il ne répondra plus, la réponse étant connue.

M. M. Stern: s'attendait à cette réaction ce soir. Il indique pour l'assemblée qu'un courrier a été envoyé par la SCPF à tous ses coopérateurs concernant ladite reprise et cela a surpris, un peu affolé et donné passablement de réactions. Une partie du public présent ce soir peut en témoigner. Était-ce le moment d'annoncer cela par le conseil d'administration de la Coopérative ou pas, ce n'est pas à juger, le fait est qu'aujourd'hui les coopérateurs du port se posent vraiment la question de ce qui va advenir de la suite. Il a compris qu'il ne va pas obtenir de réponses aux questions, il va quand même les poser pour attirer l'attention.

Quel sont les intentions de la Municipalité quant à la gestion du port dans le futur ?

M. le Président propose la parole au Municipal, sans succès.

M. Stern continue : en septembre 2014, notre syndic que l'époque indiquait qu'une nouvelle concession avait été accordée à la commune de Founex pour une durée de cinquante ans et que celle-ci serait transférée à la SCPF sous la forme d'une nouvelle convention. Est-ce que les discussions avec la SCPF concernant cette nouvelle convention ont eu lieu ? A-t-elle été conclue ? Si ce n'était pas le cas, pour quelle raison ?

Si la Municipalité envisage une reprise par la commune, y a-t-il des montants provisionnés pour la reprise des installations qui pour l'heure sont toujours propriétés de la coopérative. Quelles sont les indemnités et comment sont-elles calculées ?

Un préavis sera-t-il déposé ?

Les propriétaires et locataires actuels - une grande majorité de personnes de Founex et de la région Terre Sainte - pourront-ils conserver leur place ?

M. Stern regrette l'absence de réponse.

Il ajoute qu'un membre de la Municipalité lui a indiqué que si la nouvelle convention n'a jamais été faite, c'était bien la preuve que l'ancienne Municipalité ne voulait pas transférer cette concession à la convention. Ceci est faux, les procès-verbaux indiquent clairement que la commune désirait transférer la concession sous forme de convention à la SCPF. Il invite alors à relire les procès-verbaux.

Il comprend que cela peut sembler précipité, l'échéance est en 2029. Toutefois, les membres de la SCPF demandent de ne pas jouer la montre et qu'une discussion constructive, sympathique et non agressive ait lieu dans les meilleurs délais.

M. le Président Th. Morisod propose la parole à la Municipalité.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris: lors d'une discussion avec le conseil d'administration de la SCPF, nous avons bien précisé que nous étudions la reprise. C'est pour cela que nous l'avons prévenu assez tôt, en lui disant aussi que nous aurions des rendez-vous réguliers pour lui faire part du déroulement.

Il n'y a pas de préavis à présenter, ni de prise de position à demander au Conseil communal pour l'instant et donc ce n'est pas le moment pour en discuter. De plus, elle ne peut pas transmettre un contenu de discussions qui n'ont pas encore eu lieu. Ce qui est certain, la Municipalité ne va rien faire dans le désintéret des founachus, termine Mme le Syndic.

M. le Président passe à nouveau la parole à M. Stern: une réunion entre la Municipalité et le Conseil d'administration de la SCPF a eu lieu en octobre dernier et une nouvelle séance aurait dû avoir lieu en tout début d'année. Nous sommes au mois de mars, il n'y a pas de nouvelles, ni réponses. Vous devez vis-à-vis de tout le monde prendre langue avec le CA de la SCPF qui a aussi des propositions à faire. Il est important de ne pas attendre six ans avant que les choses se fassent. C'est une alerte ce soir.

M. L. Kilchherr : comme l'a dit Mme le Syndic, en l'état actuel des choses, il n'y a pas à débattre des détails de cette réflexion. La Municipalité a été transparente en indiquant cette reprise dans le plan des investissements et les discussions doivent avoir lieu avec la SCPF. Cela va se faire et nous tiendrons informés les Conseillers communaux. Les coopérateurs le seront par la SCPF, les courriers ont peut-être été effectivement trop hâtifs. De toute manière, le bon fonctionnement du site dans sa globalité est l'objectif de la Municipalité, termine M. Kilchherr.

M. S. Vaucher: se réjouit pour la Municipalité qu'elle ait le choix dans sa réflexion à propos du centre sportif des Cuttemers, à la suite du vote ex aequo des projets A et B.

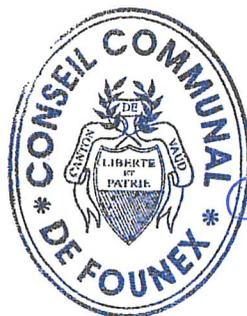
Parlant de développement d'infrastructures sportives, il demande à la Municipalité de considérer aussi le développement d'une infrastructure pour les clubs sportifs du nautique sur le site du port, site sur lequel, il rappelle, un projet est entamé et resté à la traîne. Il serait bien alors de le terminer, le lieu n'est actuellement vraiment pas beau. La Municipalité a quinze ans pour déposer un préavis pour le développement des terrains sportifs sis en haut de la commune, donc aucune urgence, ni précipitation à réaliser le projet A ou le projet B. Il serait alors bien de choisir une option C...

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, M. le Président du Conseil, M. Th. Morisod, lève la séance à 22:58.

Founex, le 25 mars 2023.

Le Président

La Secrétaire



Thomas Morisod

Carole Jeanclaude